**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Municipalité de Vevey

Le Conseil d'État suspend Lionel Girardin

Le Conseil d'État a décidé ce jour de suspendre Lionel Girardin, conseiller municipal à Vevey. Le gouvernement a également nommé Michel Renaud à l'exécutif de la ville afin d'assurer son fonctionnement (quorum).

À la suite de la requête de la Municipalité de Vevey, et après avoir pris connaissance des déterminations de l'élu, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre Lionel Girardin de ses fonctions de conseiller municipal en vertu de l'article 139b de la loi sur les communes.

M. Girardin est suspendu jusqu'à droit connu sur le sort de la poursuite pénale, mais au plus jusqu'au 31 décembre 2018, suivant la demande de la Municipalité de Vevey. Une nouvelle suspension pourrait être prononcée à l'issue de ce délai dans le cas où la procédure pénale se poursuivrait. La décision du Conseil d'État peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours.

La suspension de Lionel Girardin implique pour ce dernier l'interdiction de siéger en séance de municipalité, d'assister aux assemblées du conseil ainsi que le retrait des dicastères. Il lui est aussi interdit de signer des actes au nom et pour le compte de l'autorité communale concernée.

En raison de l'absence de M. Girardin et des récusations de membres de la Municipalité perturbant le bon fonctionnement de l'exécutif, le Conseil d'État a également décidé de désigner Michel Renaud à la Municipalité de Vevey en application des articles 65a al.4 et 139a de la loi sur les communes.

Michel Renaud participera en tant qu'observateur à toutes les séances du collège municipal. Il pourra par ailleurs prendre part aux débats et participer au vote si le quorum n'est pas atteint lors des délibérations.

Michel Renaud est une personnalité reconnue qui dispose d'une solide expérience politique, notamment au sein d'un exécutif communal (Ollon). Ancien président du

Grand Conseil (2003-2004), il a siégé pendant 27 ans comme député au Parlement vaudois.

Le Conseil d'État espère que la profonde connaissance du génie politique et administratif du canton et des communes ainsi que le sens du dialogue que l'on reconnaît à Michel Renaud favoriseront le retour à un climat apaisé et constructif au sein de la Municipalité de Vevey.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 juin 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat